



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 31 JUILLET 2024

Affaire n° 07-20240731

### Organisation et fonctionnement des écoles du Tampon Désignation des représentants de la Commune aux conseils d'école de la maternelle et de l'élémentaire Charles Isautier Remplacement de M. Patrice Thien-Ah-Koon

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er août 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 25 juillet 2024

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 40
- représentés : 7
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trente et un juillet à quatorze heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

#### Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Jack Gence par Mansour Zarif, Véronique Fontaine par Noéline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Augustine Romano

#### Étaient absents :

Serge Técher, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 07-20240731**

**Organisation et fonctionnement des écoles du Tampon  
Désignation des représentants de la Commune aux  
conseils d'école de la maternelle et de l'élémentaire  
Charles Isautier  
Remplacement de M. Patrice Thien-Ah-Koon**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le rapport n° 07-20240731 présenté au Conseil municipal du 31 juillet 2024,

**Considérant** que la Commune a la charge des écoles maternelles, élémentaires et primaires situées sur son territoire. A ce titre, le Maire (membre de droit) ou son représentant et un conseiller municipal sont appelés à siéger aux conseils d'école ou d'administration, organes décisionnels dans la vie de l'école ou des établissements scolaires,

**Considérant** que par délibération n°19-20230225 en date du 28 octobre 2023, M. Patrice Thien-Ah-Koon a été désigné en qualité :

- d' élu titulaire au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Charles Isautier et de M. Bernard Picardo, en qualité d' élu suppléant,
- d' élu suppléant au sein du conseil d'école de l'école maternelle Charles Isautier et Madame Francemay Turpin en qualité d' élue titulaire.

**Considérant** que par suite à l'élection du nouveau maire, il s'agit donc de procéder au remplacement de M. Patrice Thien-Ah-Koon au sein de ces conseils d'école en désignant :

- 1 représentant titulaire pour l'école élémentaire Charles Isautier
- 1 représentant suppléant pour la maternelle Charles Isautier,

**Considérant** que le vote a eu lieu à main levée sur proposition du Maire et décision unanime du Conseil municipal,

**Le Conseil municipal,  
réuni le mercredi 31 juillet 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** La désignation du nouveau représentant de la Commune appelé à siéger au sein des conseils d'école de :

- Maternelle Charles Isautier : Monsieur Jean-Richard Lebon, suppléant
- Élémentaire Charles Isautier : Monsieur Jean-Richard Lebon, titulaire

**Article 2** En vertu des articles L.2122-18 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**